

Les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais : des espaces moins peuplés et moins riches que les quartiers de France métropolitaine

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais accueillent 155 quartiers de la politique de ville, définis suite à la loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014. Ces quartiers abritent plus de 520 000 habitants, soit 13 % de la population de ces deux départements. Le Nord et le Pas-de-Calais figurent ainsi parmi les territoires métropolitains les plus concernés par la politique de la ville : ils concentrent 10,8 % de la population nationale en quartiers prioritaires alors qu'ils ne représentent que 6,4 % de l'ensemble de la population métropolitaine. Dans ces deux départements, les quartiers sont, en moyenne, moins peuplés que les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine et leurs habitants disposent de revenus plus faibles.

La loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 propose une nouvelle délimitation de la géographie prioritaire pour la politique de la ville et se concentre sur les territoires les plus en difficulté. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 155 quartiers relèvent désormais de la géographie prioritaire (contre 73 zones urbaines sensibles et 212 quartiers CUCS hors zones urbaines sensibles). Ils regroupent un peu plus de 520 000 habitants, soit 13,0 % de la population du Nord et du Pas-de-Calais (figure 1). En France métropolitaine, ce sont 1 300 quartiers et plus de 4 800 000 habitants qui sont concernés par la géographie prioritaire. Ainsi, les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais regroupent 10,8 % de la population nationale en géographie prioritaire alors qu'ils ne représentent que 6,4 % de l'ensemble de la population de France métropolitaine.

1 Données de synthèse à l'échelle des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais et de France métropolitaine

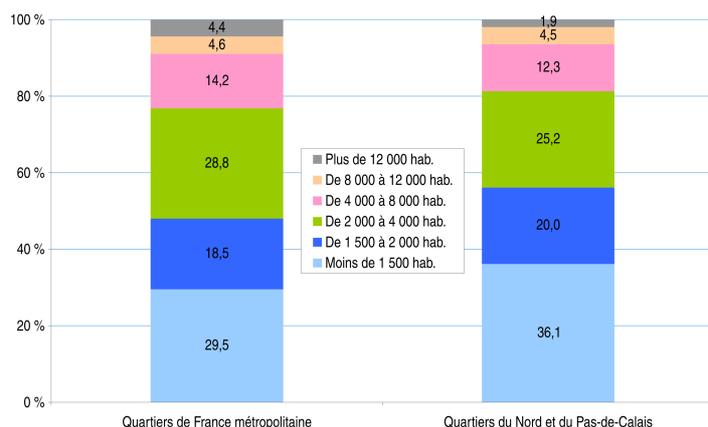
Indicateur	Quartiers du Nord et du Pas-de-Calais	Quartiers de France métropolitaine
Population	520 690	4 825 140
Part de la population vivant dans un quartier prioritaire (en %)	13,0	7,7
Revenu fiscal médian par UC en euros	8 917	9 635
Premier quartile par UC en euros (Q1)	4 056	4 968
Troisième quartile par UC en euros (Q3)	14 760	15 643
Rapport interquartile (Q3/Q1)	3,6	3,1
Part de faibles revenus (en %)	33,3	29,4
Mobilité résidentielle (en %)	46,9	46,7

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Des quartiers prioritaires moins peuplés

Les quartiers prioritaires apparaissent globalement moins peuplés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais avec en moyenne 3 400 habitants par quartier contre 3 800 pour ceux de France métropolitaine. En particulier, les quartiers de moins de 2 000 habitants sont surreprésentés dans le Nord et le Pas-de-Calais : 56 % contre 48 % en France métropolitaine (figure 2). À l'opposé, 6,4 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais comptent plus de 8 000 habitants contre 9 % en France métropolitaine. Deux quartiers sont nettement plus peuplés que les autres : celui du « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » dans la zone de Roubaix, Tourcoing, Wattlelos et Croix, avec près de 70 000 habitants, et celui du « Secteur Sud » dans la zone de Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies, avec un peu plus de 45 000 habitants.

2 Répartition des quartiers selon le volume de peuplement en 2011



Note de lecture : 36,1 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais comportent moins de 1 500 habitants.

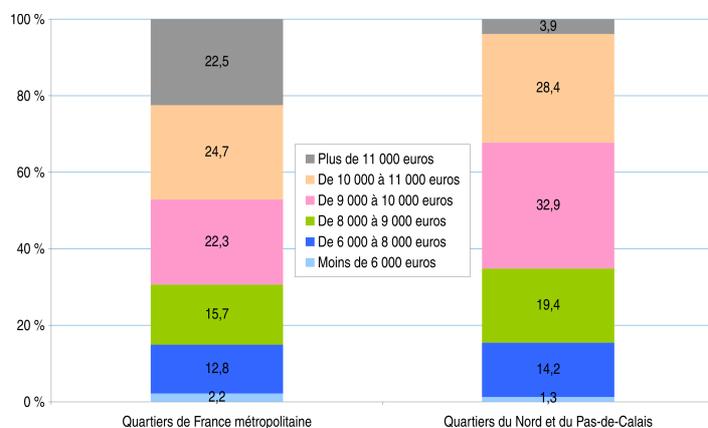
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Des revenus globalement plus faibles et des inégalités plus marquées

Le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais s'élève à près de 8 900 euros par an en 2011 contre 9 600 euros pour ceux de France métropolitaine. La définition des quartiers prioritaires tenant compte du contexte local (et du revenu médian de l'unité urbaine d'appartenance du quartier), ces différences s'expliquent aisément puisque le revenu médian des départements du Nord et du Pas-de-Calais est lui-même en deçà de la moyenne nationale : 16 800 euros contre 19 200 euros.

Plus précisément, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 35 % des quartiers prioritaires sont caractérisés par un revenu fiscal médian par UC inférieur à 9 000 euros contre 31 % en France métropolitaine (figure 3). À l'autre extrémité, le revenu fiscal médian par UC est supérieur à 11 000 euros pour 4 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais contre 22,5 % de ceux de France métropolitaine.

3 Répartition des quartiers selon le revenu fiscal médian par UC en 2011



Note de lecture : pour 3,9 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare au moins 11 000 euros par unité de consommation.

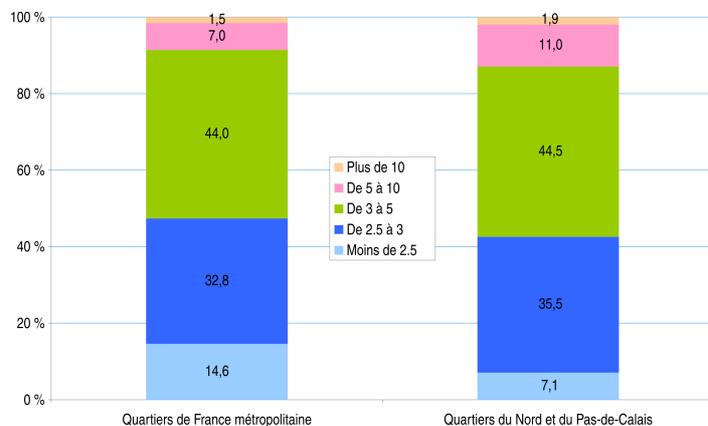
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Certains quartiers sont dans une situation particulièrement délicate, en particulier ceux de « Provinces Françaises » et de « Long Prés – Prés du Paradis », tout deux situés dans l'agglomération de Maubeuge, avec un revenu fiscal médian par UC inférieur à 6 000 euros. D'autres quartiers sont dans une position analogue, avec un revenu fiscal médian par UC inférieur à 7 000 euros : « Les Épis » à Sin-le-Noble, « Beau Marais » à Calais, « Pont de Pierre » à Maubeuge, « Résidence Gayant » à Douai et Lambres-lez-Douai, « Saint-Exupéry – Léon Blum » à Longuenesse, Saint-Omer et Arques.

Les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais sont également caractérisés par une dispersion des revenus un peu plus marquée. Cette dispersion des revenus est ici mesurée par le rapport interquartile, c'est-à-dire le rapport entre le revenu des 25 % les plus riches et les 25 % les plus pauvres. Plus ce rapport est élevé, plus les inégalités de revenus entre les habitants sont prononcées (figure 4). Près de 13 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais sont caractérisés par un rapport interquartile supérieur à 5 contre seulement 9 % pour ceux de France métropolitaine.

Les quartiers où les inégalités sont les plus prégnantes sont globalement ceux où les revenus sont les plus faibles, notamment chez les plus pauvres. Par exemple, le rapport interquartile est supérieur à 10 pour ceux de « Provinces Françaises » et de « Long Prés – Prés du Paradis », dans l'agglomération de Maubeuge, et celui de « Beau Marais », localisé dans la commune de Calais. Pour ces trois quartiers, les 25 % des ménages les plus pauvres déclarent moins de 1 000 euros par an.

4 Répartition des quartiers selon le rapport interquartile en 2011



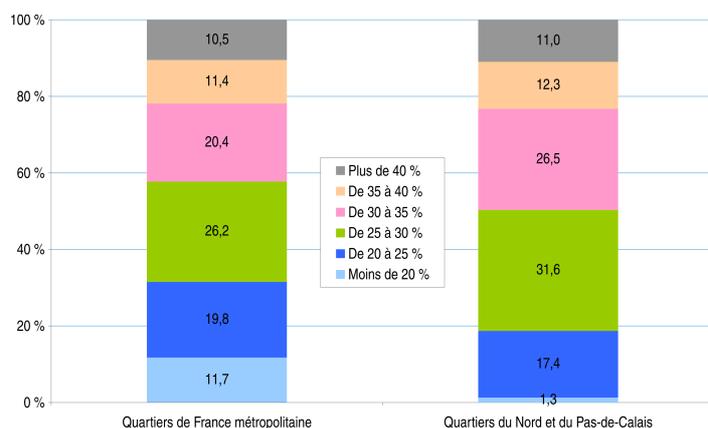
Note de lecture : pour 1,9 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, les 25 % des revenus les plus élevés sont plus de 10 fois supérieurs aux 25 % des revenus les plus faibles.

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

En conséquence, la proportion de faibles revenus est également plus importante dans les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais : 33 % des personnes appartiennent à un ménage déclarant de faibles revenus contre 29 % pour les quartiers prioritaires de France métropolitaine (figure 1).

De plus, la part des faibles revenus est supérieure à 30 % pour près de la moitié des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, contre seulement quatre quartiers sur dix en France métropolitaine (figure 5). En particulier, les quartiers « Provinces Françaises » et « Long Prés – Prés du Paradis ». présentent logiquement une proportion de faibles revenus très élevée, supérieure à 50 %.

5 Répartition des quartiers selon la part des faibles revenus en 2011



Note : la part de faibles revenus correspond à la proportion de revenus inférieurs au 1er décile de la distribution des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville. La part des faibles revenus est supérieure à 40 % pour 11 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais et 10,5 % des quartiers de France métropolitaine.

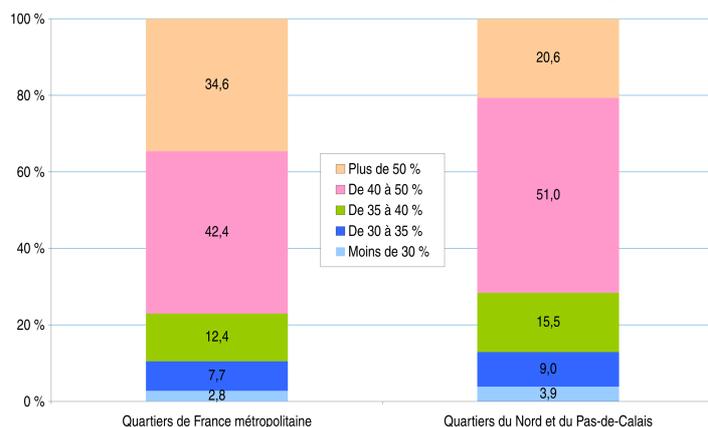
Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.

Près d'un ménage sur deux a changé de logement au cours des cinq dernières années

Globalement, la mobilité résidentielle des ménages est analogue pour les quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais et de France métropolitaine : près de 47 % des ménages ont changé de logement au cours des cinq dernières années (figure 1). Toutefois, la répartition des quartiers selon le degré de mobilité diffère entre, d'une part, le Nord et le Pas-de-Calais et, d'autre part, la France métropolitaine. Plus précisément, pour 35 % des quartiers nationaux, plus de la moitié des ménages ont changé de résidence, contre seulement 21 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais.

La mobilité résidentielle des ménages varie beaucoup d'un quartier à l'autre. Ainsi, seulement 29 % des ménages ont déménagé au cours des cinq dernières années dans le quartier de « Cité Thiers – Cité du Rivage », situé à Bruay-sur-L'Escaut et Escautpont, contre 70 % dans le quartier « Les Oliveaux », localisé à Loos.

6 Répartition des quartiers selon la mobilité résidentielle des ménages en 2011



Note de lecture : dans 3,9 % des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, moins de trois ménages sur dix ont changé de logement au cours des cinq dernières années, contre 2,8 % des quartiers de France métropolitaine.

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés 2011.